

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ N° 2026/065

DÉPARTEMENT

DOSSIER N° DP 07005 26 C0004

ARDÈCHE

Déposé le : 18/01/2026

Complété le : 22/04/2026

Par : David MAGALHES

Demeurant : 190 Chemin du Clos, 07400 ALBA LA ROMAINE

Nature des travaux : Clôture

Sur un terrain sis à : 190 Chemin du Clos, 07400 ALBA-LA-ROMAINE

Cadastré : D 725

ARRÊTÉ

De non opposition à une déclaration préalable Au nom de la commune de Alba-La Romaine

Le Maire D'ALBA LA ROMAINE,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme

Vu la déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire présentée le 18/01/2026 et complétée le 22/04/2026 par :

- David MAGALHES, demeurant au 190 Chemin du Clos, 07400 ALBA LA ROMAINE ;

Vu l'avis de dépôt de ladite déclaration préalable, affiché en Mairie le 18/01/2026 ;

Vu l'objet de la demande :

- Pour : Clôture ;
- Sur un terrain situé : 190 Chemin du Clos, 07400, ALBA-LA-ROMAINE ;

Considérant l'accord de l'Architecte de France en date du 13/04/2026 ;

Considérant l'avis du Service Archéologie Préventive de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en date du 29/01/2026 qui précise que le projet ne donnera pas lieu à aucune prescription d'archéologie préventive ;

ARRÊTE

Article unique :

Il n'est PAS FAIT OPPOSITION à la déclaration préalable visée ci-dessus.

Fait à Alba-la-Romaine, le 07 mai 2026

Le Maire,
Philippe BOUNIARD.



Le Maire :

- . Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridiction administratif -184 Rue Duguesclin-69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr Dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales